

- **La période de sélection au Championnat de France** : durant toute la durée du classement national de la saison. Les dates sont précisées par circulaire par la Fédération.
- **Le mode de sélection** s'opère sur le classement national salle.

Nombre de scores pris en compte pour le classement national

| Nombre de scores | Benjamins, Minimes et Cadets | Juniors, Seniors Vétérans et Super vétérans |
|------------------|------------------------------|--|
| Arc Classique | 3 | 3 |
| Arc à Poulies | | 3 |

Le mode de sélection au championnat de France est détaillé à l'article C.5.2 des Règlements Généraux. Des informations complémentaires sont données chaque année par la Fédération et publiées sur un bulletin ou un site (Internet, minitel) officiel.

- **L'entraînement dans une compétition sélective**

L'entraînement se fait au choix de l'organisateur :

- **De 20mn (minimum) à 45mn (maximum)** sur le terrain de compétition, les archers tirant sur leur propre blason. L'organisateur peut :

- soit utiliser des blasons usagés et placer des blasons neufs pour le début du concours ;
- soit placer des blasons neufs dès le début de l'entraînement et les compétiteurs devront être informés qu'ils ont à marquer leurs impacts.

- **2 volées d'essai.**

Dans tous les cas, les compétiteurs peuvent tirer autant de flèches par volées qu'ils le souhaitent, dans le temps de tir accordé (2mn).

Il n'y aura aucune autre période d'entraînement au cours de la même journée, quand bien même le pas de tir serait déplacé dans le cas d'un concours 2x25m + 2x18m ou qu'un compétiteur prendrait part à plusieurs départs (sauf changement d'arme).

A partir du 1^{er} avril 2007, il pourra y avoir une période d'entraînement avant chaque départ.

C.2. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE EN SALLE

La date du championnat de France en salle est fixée par le Comité Directeur de la FFTA.

- **Les catégories concernées** (classiques et poulies) : voir Article C.1 ci-dessus - Catégories officielles.

C.2.1 LE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

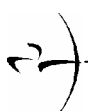
Le championnat de France se déroule suivant la réglementation internationale avec les quelques aménagements ci-après :

- Distance : le tir se déroule entièrement à 18m.
- Blasons : toutes les phases du championnat se tireront sur des blasons trispots verticaux correspondant à la catégorie (décision du Comité Directeur de Mars 2000).
- Phases finales : les catégories qui tirent les phases finales doivent disputer leur phase finale au cours de la même journée.
- L'entraînement : l'entraînement officiel : le vendredi, sur le terrain de compétition, selon les horaires prévus par l'organisateur.

Avant le début de l'épreuve de qualification : si possible (en fonction des horaires), au moins 45 minutes sur le terrain de compétition suivant le programme établi pour les catégories concernées.

Flèches d'essai : pas de flèches d'essai si les concurrents ont bénéficié des 45 minutes d'entraînement. Dans le cas contraire, 2 volées d'essai avant le début des tirs. Lors des phases finales, 1 volée d'essai avant le premier tour uniquement. Il n'y aura pas d'autres flèches d'essai pour la suite des phases finales.

Note : Les blasons neufs ne sont pas obligatoires pour l'entraînement ou les flèches d'essai, mais ils sont conseillés. Par contre, ils sont obligatoires pour le début des tirs (volées marquantes).



C.2.2 L'ÉPREUVE DE QUALIFICATION

- Distance : 18m.
- Nombre de flèches : 2 x 30 flèches par volées de 3 flèches.
- Blasons : voir §1 ci-dessus.
- Temps de tir : 2 minutes pour 1 volée de 3 flèches.

C.2.3 LES PHASES FINALES

Quand une phase finale est programmée, elle se déroulera même si le tableau n'est pas complet.

Toutes les catégories tirent les phases finales.

L'organisateur a le choix du tableau de placement des archers à utiliser.

Les phases finales se tirent :

- 1/16 et 1/8 de finales : 4 volées de 3 flèches, 2 minutes par volée, tir simultané.
- 1/4, 1/2 et finales pour les médailles de bronze, argent et or : 4 volées de 3 flèches. Quand on utilise le tir alterné, chaque archer dispose de 30 secondes par flèche.

C.2.4 LE DEPARTAGE DES EGALITES

Voir article B.6.5 du Règlement international du Tir en Salle.

C.2.5 DIVERS

- Arbitres : Lors du championnat de France, le nombre d'arbitres expérimentés doit être suffisant, au moins 1 arbitre pour 7 cibles installées, non compris le Président de la Commission des Arbitres, son adjoint (PCRA). Excepté pour les phases finales, les arbitres peuvent modifier la position des archers sur la ligne de tir, afin qu'il n'y ait pas, si possible, plus d'un archer d'un même club sur la même cible. En aucun cas, pas plus de 2 archers du même club ne pourront être placés sur la même cible.
- Nombre de sélectionnés pour le championnat de France : la décision appartient à la FFTA. Le nombre d'archers sélectionnés est publié chaque année dans le tableau officiel. La FFTA publie également le mode d'inscription.

C.3 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE EN SALLE PAR ÉQUIPES DE LIGUE CADETS/JUNIORS

Cette compétition est SUPPRIMÉE (*Comité Directeur des 27 et 28 janvier 2007*)

C.4 LE RÈGLEMENT DES CONCOURS « SPECIAL JEUNES » SUPPRIMÉ - (Bureau de Décembre 2006) - Voir le Chapitre II.6 - Rencontres Jeunes

